REFUGE LPO DE LA COMMUNE DE MOTZ : BILAN 2021

HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Commentaire

REFERENCE DU DOCUMENT

Badaoui-Finet I. 2021. Refuge LPO de la commune de Motz : bilan 2021. LPO AuRA DT Savoie, 23 pp.

REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personne(s)
Rédaction	Badaoui-Finet I., Chargé d'études
Relecture et validation	Dejean A., Directrice territoriale

STRUCTURE

LPO AuRA DT Savoie

Les Pervenches, 197 Rue Cure Jacquier

73290 La Motte-Servolex

Tél : 09 52 52 30 52

Adresse électronique : savoie@lpo.fr

CREDITS PHOTO

Page de garde : commune de Motz.

SOMMAIRE

Introduction ..... - 5 -
1 Inventaire des chiroptères ..... - 6 -
2 Suivi des oiseaux nicheurs à enjeux liés aux milieux agricoles traditionnels ..... - 9 -
3 Suivi de l'efficacité des nichoirs ..... - 12 -
4 Formation des personnels du site aux enjeux de conservation de la biodiversité ..... - 13 -
5 Animations nature ..... - 15 -
6 Communication ..... - 20 -
Conclusion ..... - 21 -
Annexes ..... - 22 -

INTRODUCTION

La LPO AuRA DT Savoie est engagée depuis plusieurs années avec la commune de Motz. La commune participe ainsi à la protection et la conservation de la biodiversité en menant des actions concrètes pour aider au maintien et au développement de la faune et de la flore sur l'Espace Sport et Nature du Fier qui est un Refuge LPO depuis 2019. Ces actions sont par exemple l'installation de nichoirs spécifiques, la mise en place de fauches tardives, la conservation des roselières en libre évolution ou encore la conservation des vieux arbres à cavités.

Outre son statut de Refuge LPO, le site est classé dans plusieurs types de zonages biologiques ou de conservation. Il figure dans l'Inventaire départemental des zones humides. Il est également inscrit en ZNIEFF de type 1 du Val de Fier (N°7300 2300), et ce surtout au titre de la partie aquatique et des alluvionnements du Fier dans la retenue de Chautagne. Il fait également partie du site Natura 2000 S8 (Haut-Rhône / Chautagne / Lavours / lac du Bourget), au double titre des Directives Oiseaux et Habitats de l'Union Européenne. En lien avec ces zonages, deux autres acteurs, gestionnaires d'espaces naturels, sont également présents sur le site : le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie qui gère la zone cœur de l'Espace Sport et Nature du Fier, et le Syndicat du Haut-Rhône, gestionnaire du site Natura 2000.

L'année 2021 est la dernière année d'une convention Refuge LPO signée entre la commune de Motz, la LPO France et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Territoriale Savoie (LPO AuRA – DT Savoie). La convention a été signée en 2019 et portait sur 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Le présent document expose le bilan des actions menées en 2021 sur le Refuge LPO de la commune de Motz (Espace Sport et Nature du Fier).

Les actions menées en 2021 sont :

- L'inventaire des chiroptères.
- Le suivi des oiseaux nicheurs à enjeux liés aux milieux agricoles traditionnels.
- Le suivi de l'efficacité des nichoirs.
- La formation des acteurs du site aux enjeux de conservation de la biodiversité.
- La réalisation d'animations nature.

1 INVENTAIRE DES CHIROPTERES

Méthodes

L'identification des chiroptères se fait grâce à l'enregistrement et l'analyse des ultrasons émis par les différentes espèces. Dans l'optique d'inventorier les espèces de chiroptères présentes sur l'espace Sport et Nature du Fier, des enregistreurs acoustiques ont été installés entre juin et septembre 2021. Les enregistreurs permettent de détecter les différentes espèces de chiroptères grâce à l'enregistrement des ultrasons émis par ces espèces. La détection acoustique passive (enregistreur automatique d'ultrasons) est ainsi basée sur des points d'écoute fixes avec des appareils SM4-Bat FS associés à des micros SMM-U2 de la marque Wildlife Acoustics. La période la plus favorable (activité importante des chiroptères) pour déployer les appareils se situe entre juin et septembre.

L'intérêt de l'enregistreur acoustique est qu'il permet d'enregistrer toutes les détections acoustiques de chiroptères, sur un point donné et sur une nuit complète. Cette méthode permet de bien cerner la richesse spécifique et d'apprécier le niveau d'activité des chiroptères dans chacun des habitats tout en prenant en compte la phénologie des différentes espèces.

Le protocole d'échantillonnage point fixe a été mis en place. Pour cela, les enregistreurs acoustiques ont été placés au niveau de trois points d'écoute fixes permettant de couvrir la zone d'étude. Chaque point d'écoute a bénéficié de deux passages : un premier passage entre le 15 juin et le 31 juillet et un second passage entre le 15 août et le 31 septembre, avec au moins un mois d'écart entre les deux passages. Les enregistreurs ont ainsi été posés le 28 juillet 2021 et le 7 septembre 2021. Les points ont été choisis en fonction de la représentativité des milieux. Trois types de milieux ont été inventoriés sur le site : les milieux forestiers au sud, les milieux ouverts au centre (zone cœur), les milieux humides à l'est.

Une carte de localisation des points d'écoutes fixes est disponible en annexe 2.

Les séquences acoustiques enregistrées ont été analysées grâce au logiciel Tadarida du MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle) utilisé pour le protocole national Vigie Chiro. Ce logiciel permet de valoriser les données collectées dans le cadre du présent inventaire, dans un programme national.

Dans la partie suivante, les espèces de chiroptères contactées sur le site sont classées selon leur statut de protection et leur statut de conservation. Ces critères sont expliqués en annexe 1.

Résultats

Au total, 10 espèces de chiroptères ont été contactées sur le site en 2021 (tableau 1).

Tableau 1. Statuts de protection et de conservation des espèces de chiroptères contactées sur le Refuge LPO de la commune de Motz.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection national	Statut de conservation national	Statut de conservation régional	Tendance nationale
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Protégée	LC	EN	Inconnue
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	Protégée	LC	NT	Augmentation
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	Protégée	LC	LC	Inconnue
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	Protégée	LC	LC	Inconnue
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Protégée	VU	VU	Déclin

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection national	Statut de conservation national	Statut de conservation régional	Tendance nationale
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	Protégée	NT	LC	Déclin
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Protégée	LC	NT	Inconnue
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Protégée	NT	LC	Déclin
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	Protégée	LC	LC	Augmentation
Pipistrelle soprane	*Pipistrellus pygmaeus*	Protégée	LC	NA	Inconnue

En France métropolitaine, 35 espèces de chiroptères sont présentes. En termes de diversité spécifique, avec 10 espèces, le site comprend quasiment 30% des espèces de chiroptères retrouvées sur le territoire français.

Pour rappel, en France, toutes les espèces de chiroptères sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, article L.411-1 du Code de l'Environnement et par arrêté ministériel du 23 avril 2007. Il est donc interdit de les tuer ou de les perturber intentionnellement. Leurs habitats de reproduction et d'hibernation sont également protégés.

Deux espèces menacées en Rhône-Alpes sont présentées dans les paragraphes suivants. Celles-ci sont patrimoniales, ont une écologie particulière et présentent un statut de conservation défavorable en Rhône-Alpes.

La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) est classée « En danger » en Rhône-Alpes. L'espèce fréquente les milieux forestiers assez ouverts et chasse le long des lisières arborées, le long des chemins forestiers, sous les houppiers des arbres et au-dessus de la canopée. Les gîtes d'été sont presque toujours des vieux arbres présentant des cavités naturelles. En été, l'espèce change régulièrement de gîtes. Les gîtes d'hiver sont quant à eux les caves, les ruines, les souterrains et les tunnels.

Crédit photographique : C. Giacomo.

La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) est classée « Vulnérable » en Rhône-Alpes. C'est une espèce forestière dont la présence est également liée à l'eau. L'espèce chasse en groupe à haute altitude et consomme ses proies en vol. Les gîtes d'été et d'hiver sont du même type : principalement des cavités dans les vieux arbres mais aussi des fissures dans les ponts ou les immeubles. C'est une espèce migratrice capable de parcourir des centaines de kilomètres.

Crédit photographique : S. Vincent.

Discussion et préconisations de gestion complémentaires

Le programme national Vigie Chiro donne les tendances d'évolution des populations de chiroptères entre 2006 et 2019. Globalement, les espèces suivies dans le cadre du programme sont en déclin en France. La Noctule commune est par exemple une des espèces qui subit le déclin le plus important avec une diminution des effectifs de 88% entre 2006 et 2019. Une des causes de ce déclin généralisé des chiroptères est la disparition des habitats.

C'est pourquoi, sur le site, il est fortement recommandé de conserver les zones de chasse (prairies, zones humides, forêts) et les zones de reproduction et d'hibernation (vieux arbres à cavités) favorables aux chiroptères. Cela permettra ainsi à ce groupe d'espèces de se maintenir et de se développer davantage sur le site.

En complément, pour combler le manque de vieux arbres à cavités, il est aussi possible d'installer des gîtes à chiroptères. Les gîtes à chiroptères ne sont pas une solution en soi, il est recommandé en priorité de conserver les habitats favorables aux chiroptères.

Les gîtes à chiroptères doivent être installés en groupes de 3 à 5 assez proches les uns des autres car ces espèces sont grégaires. Les gîtes doivent être orientés au sud ou à l'abri des vents dominants. Ils doivent être placés à au moins trois mètres de haut et hors de portée des branches pour éviter toute prédation. Les gîtes à chiroptères peuvent être installés dans les zones forestières où la fréquentation humaine et l'éclairage nocturne sont limités : soit au sud du site, soit centre du site (zone cœur).

Les gîtes à chiroptères peuvent soit être construits à partir de plans soit être achetés. Les gîtes en béton de bois sont plus résistants et favorables aux chiroptères.

Lien vers les plans : https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/Construire-et-installer-un-gite-a-chauves-souris

Lien vers l'achat : https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux/petite-faune-du-jardin/chauves-souris/

Coût estimé TTC : de 16€50/unité à 159€/unité.

2 SUIVI DES OISEAUX NICHEURS A ENJEUX LIES AUX MILIEUX AGRICOLES TRADITIONNELS

Méthodes

L'identification des oiseaux se fait à la vue ou en combinant la vue et l'ouïe. Chez les oiseaux, l'activité n'est pas constante tout au long de l'année. Il existe un pic d'activité variable entre les espèces mais globalement situé entre mars et juin.

L'inventaire des oiseaux nicheurs, liés aux milieux agricoles traditionnels, a été réalisé grâce à une méthode d'observation en transect. L'objectif était de noter, le long d'un parcours réalisé à pied, toutes les espèces contactées en tenant compte du nombre d'individus observés pour chaque espèce. Plusieurs passages ont été réalisés au cours de la saison et le parcours était répété à l'identique lors de chaque passage. La méthode d'observation s'est focalisée sur la zone cœur, gérée par le CEN Savoie, qui se rapproche le plus d'un milieu agricole traditionnel sur le site.

Trois passages sur site ont été réalisés entre avril et juin 2021. Chaque passage durait en moyenne 2 à 3 heures au lever du soleil.

Par ailleurs, sur le site, des nichoirs spécifiques pour la Huppe fasciée (*Upupa epops*) et le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) ont été installés en 2020. Les deux espèces sont représentatives des milieux agricoles traditionnels. Ainsi, lors de chaque passage, des prospections ont également été menées au niveau des nichoirs spécifiques pour observer si ces deux espèces occupaient ou non les nichoirs.

Dans la partie suivante, les espèces d'oiseaux contactées sur le site sont classées selon leur indice de nidification, leur statut de protection et leur statut de conservation. Ces critères sont expliqués en annexe 1.

Résultats

Au total, 4 espèces d'oiseaux nicheurs liés aux milieux agricoles traditionnels ont été contactées sur le site en 2021 (tableau 2). 3 espèces d'oiseaux nicheurs probables et 1 espèce d'oiseau nicheur certain.

Tableau 2. Statuts de protection et de conservation des espèces d'oiseaux des milieux agricoles contactées sur le Refuge LPO de la commune de Motz.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection national	Statut de conservation national	Statut de conservation régional	Nidification	Tendance nationale
Bruant zizi	*Emberiza cirlus*	Protégée	LC	LC	Nicheur probable	Stable
Buse variable	Buteo buteo	Protégée	LC	NT	Nicheur probable	Stable
Milan noir	Milvus migrans	Protégée	LC	LC	Nicheur probable	Augmentation
Torcol fourmilier	*Jynx torquilla*	Protégée	LC	VU	Nicheur certain	Stable

La diversité en oiseaux nicheurs liés aux milieux agricoles traditionnels est faible sur le site. Cela peut s'expliquer car la zone cœur du site n'est pas un milieu agricole traditionnel typique en tant que tel. Le site accueille tout de même la nidification de 4 espèces d'oiseaux liées aux milieux agricoles dont 2 espèces de rapaces et 1 espèce de la famille des pics menacée en Rhône-Alpes et en Savoie.

Le Bruant zizi (*Emberiza cirlus*) niche dans les milieux agricoles traditionnels diversifiés et ponctués d'éléments paysagers (arbres isolés, bosquets, haies). Le bruant zizi est sédentaire et se reproduit de fin mars à août. Le nid est construit dans un arbuste dense et épineux, à faible hauteur. C'est un oiseau principalement granivore.

Au moins 1 couple de Bruant zizi a niché sur le site en 2021.

Crédit photographique : Jean Bisetti.

Le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) niche dans les milieux agricoles traditionnels tels que les milieux bocagers (prairies associées à des haies champêtres et des bosquets) ou les vergers traditionnels. C'est un oiseau migrateur qui se reproduit de mai à septembre. Le nid est construit dans une cavité d'arbre ou dans un nichoir car l'espèce ne fore pas sa loge. Le torcol fourmilier se nourrit principalement de fourmis comme son nom l'indique.

Crédit photographique : Jean Bisetti.

1 couple de Torcol fourmilier a occupé le nichoir spécifique pour la Huppe fasciée posé en 2020 dans la zone cœur du site. La nidification a été un succès et 6 jeunes Torcol fourmilier se sont envolés au cours de l'été 2021.

D'après la base de données Faune-Savoie, 164 données d'observation de Torcol fourmilier ont été saisies en Savoie au cours de l'année 2021. Les données font ressortir que 5 couples nicheurs certains et 11 couples nicheurs probables ont été identifiés, ce qui fait un total de 16 couples nicheurs pour la Savoie. Le Torcol fourmilier est ainsi une espèce nicheuse rare et menacée en Rhône-Alpes et en Savoie (classée « Vulnérable » sur les listes rouges régionales et départementales). Néanmoins, ce chiffre n'est surement pas représentatif du vrai nombre de couples nicheurs sachant que certaines zones favorables sont sous-prospectées en Savoie.

Le Milan noir (*Milvus migrans*) est une espèce ubiquiste qui fréquente des milieux variés mais affectionne particulièrement les milieux agricoles traditionnels qui lui apportent des possibilités de nidification (haies, bosquets) et des zones de chasse (prairies). Il construit généralement son nid dans de grands arbres près des lacs et des rivières. C'est un rapace migrateur qui se reproduit de mars à juillet. Le Milan noir est principalement charognard et se nourrit donc de proies mortes.

Crédit photographique : Jean Bisetti.

Il semble qu'1 couple de Milan noir niche sur le site : durant la saison de reproduction, 2 individus adultes volant et criant ensemble ainsi qu'1 individu adulte transportant des branches pour construire un nid, ont été observés en 2021. Les boisements présents sur les bords du Rhône peuvent être particulièrement favorables à cette espèce.

La Buse variable (*Buteo buteo*) est un oiseau forestier qui peut fréquenter les milieux agricoles traditionnels lui offrant des arbres pour la nidification (lisières, bosquets, haies) et des zones ouvertes pour la recherche de nourriture (prairies, cultures). Le nid est construit dans un arbre à plusieurs mètres de haut. En France, l'espèce est sédentaire et se reproduit de début mars à août. La Buse variable se nourrit principalement de micromammifères.

Crédit photographique : Jean Bisetti.

Plusieurs observations répétées de l'espèce, durant la période de reproduction, ont été réalisées sur le site mais les observations ne concernaient toujours qu'1 individu observé à la fois. Il est ainsi probable qu'1 couple de Buse variable niche sur le site.

D'autres espèces d'oiseaux ont pu être observées sur la zone cœur du site en 2021. Ces dernières ne sont pas représentatives des milieux agricoles traditionnels mais les fréquentent parfois pour nicher, rechercher de la nourriture ou se reposer en halte migratoire. Ce sont par exemple : la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) (non-nicheur, halte migratoire), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) (nicheur probable, zone de chasse), l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) (nicheur certain), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) (non-nicheur, zone de chasse) ou encore l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) (nicheur probable).

La Huppe fasciée n'a quant à elle pas été observée sur le site et le nichoir spécifique destiné à l'espèce a été occupé par le Torcol fourmilier en 2021. Il est possible qu'il faille plusieurs années avant que le nichoir ne soit occupé sachant que la Huppe fasciée une espèce nicheuse rare qui est classée « En danger » en Rhône-Alpes et en Savoie.

Discussion et préconisations de gestion complémentaires

La gestion des milieux, appliquée par le CEN Savoie sur la zone cœur, et les aménagements, mis en place par la LPO et la commune de Motz, permettent ainsi de créer des milieux favorables à la nidification de certaines espèces des milieux agricoles traditionnels.

Il est important de rappeler que les espèces d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles sont celles qui subissent le déclin le plus important avec une diminution des effectifs de 38% en 30 ans (entre 1990 et 2020), d'après le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Il est donc nécessaire mettre en œuvre des actions visant à favoriser le développement des oiseaux spécialistes des milieux agricoles. La mise en place de nichoirs spécifiques est un exemple d'action qui s'est révélée être un succès en 2021 avec une nidification réussie du Torcol fourmilier sur le site.

3 SUIVI DE L'EFFICACITE DES NICHOIRS

Méthodes

Dans le cadre du Refuge LPO de la commune de Motz (Espace Sport et Nature du Fier), plusieurs nichoirs ont été installés en 2020 ou dans le passé : 2 nichoirs spécifiques pour le Harle bièvre, 2 nichoirs spécifiques pour le Torcol fourmilier, 1 nichoir spécifique pour la Huppe fasciée et 7 nichoirs pour les passereaux cavicoles.

En 2021, les nichoirs ont été inspectés lors des différents passages sur site dans l'optique de suivre leur occupation. En parallèle, les bénévoles de la LPO ont réalisé un suivi régulier des nichoirs.

Le suivi de l'efficacité des nichoirs spécifiques consiste à observer si des espèces entrent ou sortent des nichoirs durant la période de reproduction des oiseaux. Les nichoirs sont également ouverts et nettoyés à l'automne. Les bénévoles ont ainsi réalisé trois visites : le 12 mai 2021, le 27 juin 2021 et le 18 octobre 2021.

Résultats

Au total, 7 nichoirs pour les passereaux cavicoles ont été occupés, en 2021, par 1 couple de Mésange charbonnière (*Parus major*) et 6 couples de Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*). Tous les couples de Mésange charbonnière et de Mésange bleue ont réussi leur nidification dans les nichoirs, excepté 1 couple de Mésange bleue. Le nombre de jeunes à l'envol pour la Mésange charbonnière est de 8. Le nombre moyen de jeunes à l'envol pour la Mésange bleue est de 7.

Le nichoir spécifique pour la Huppe fasciée a été occupé par 1 couple de Torcol fourmilier. La nichée était composée de 6 jeunes qui se sont envolés dans l'été (date théorique du 18 juillet 2021).

Les 2 nichoirs spécifiques à Torcol fourmilier n'ont pas été occupés en 2021.

Les 2 nichoirs spécifiques à Harle bièvre ne semblaient pas occupés en 2021. Ceux-ci n'ont néanmoins pas pu être ouverts à l'automne car l'échelle permettant la vérification n'atteignait pas les nichoirs placés à une hauteur trop élevée.

4 FORMATION DES PERSONNELS DU SITE AUX ENJEUX DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Une demi-journée de formation des personnels travaillant sur le site et des élus de la commune de Motz volontaires a été réalisée le 23 avril 2021 après-midi. La rencontre entre les divers acteurs du site s'est déroulée sur l'Espace Sport et Nature du Fier et les personnes suivantes étaient présentes : Vincent Laloy (référent Refuge LPO) ; Gérard Clerc (conseiller municipal) ; Daniel Clerc (maire et ébéniste) ; Mickaël (agent technique communal) ; Olivier Bonora (directeur Vacancéole) ; Antoine Amoureux (CNR) ; Ilan Badaoui-Finet (LPO AuRA – DT 73) ; Caroline Druesne (LPO AuRA – DT 73).

La LPO a ainsi pu sensibiliser les différents acteurs du site et répondre aux interrogations concernant les enjeux de conservation de la biodiversité sur la zone. Des conseils concernant la gestion du site ont également été donnés aux divers acteurs dans l'optique d'affiner la gestion des espaces verts sur le Refuge LPO.

La rencontre a ainsi permis d'échanger et de définir les modes de gestion suivants :

- Les espaces herbacés à entretenir par une fauche tardive ont été délimités sur le site. Ces zones seront entretenues par une unique fauche tardive annuelle à l'automne (septembre). La fauche tardive sera ainsi expérimentée sur les secteurs suivants : bandes enherbées au milieu de la piste cyclable ; butte de l'observatoire ; talus au sud-ouest de l'observatoire ; trois triangles au sein du « Village des oiseaux ».
- La partie sud de la zone cœur (au nord et au nord-ouest du plan d'eau) n'est plus fauchée.
- Les bords de la piste cyclable sont fauchés au moins deux fois par an. La butte de l'anneau de vitesse est fauchée deux à trois fois par an mais il est possible laisser se développer la bordure haute. Une fauche annuelle est réalisée au niveau de la digue du canal d'amenée et une fauche est réalisée tous les trois ans pour la visée.
- Deux coupes d'Ambroisie sont réalisées par la CNR (à la fin de l'été et en octobre) pour lutter contre cette espèce exotique envahissante.
- Pour expliquer les bénéfices de la fauche tardive sur la faune et la flore au grand public, des panneaux pédagogiques pourraient être créés et mis en place à proximité des espaces entretenus par une fauche tardive. En effet, au cours de l'année 2021, il y a eu certains retours négatifs de la part du grand public. Certaines personnes ont fait remarquer à la commune de Motz qu'il faudrait « nettoyer » les espaces herbacés à végétation haute.
- Les buissons ne seront plus taillés sur le site.
- La commune de Motz et la CNR se coordonneront pour la gestion de l'épareuse sur le site (cf. fauche en domaine CNR en 2020 par la commune).
- Les racines de certains arbres débordent sur la piste cyclable, en particulier à proximité de l'anneau de vitesse. Certains de ces arbres (peupliers principalement) seront abattus à l'automne 2021. Les arbres devraient être remplacés par d'autres essences qui seraient plantées plus loin de la piste cyclable avec l'installation d'un « revêtement anti-racine » qui empêcherait les racines de dégrader la piste cyclable.
- Les arbres morts à cavité présents sur le site ont également été inspectés. Il a été recommandé de conserver les arbres morts à cavité non dangereux et de couper à la moitié du tronc les arbres

morts à cavités dangereux dans le but de neutraliser le danger et de maintenir une partie de l'habitat favorable à la faune.

- Le curage des fossés localisés le long de la route est prévu.
- La gestion du plan d'eau reste à l'identique (enlèvement des algues une fois par an en juin, avant la saison de baignade).
- La mare localisée au sein du « Village des oiseaux » est alimentée par la récupération des eaux pluviales. Celle-ci est envahie par la végétation et peu fonctionnelle. Le directeur de Vacancéole ne souhaite pas la curer et a donc choisi de la laisser en l'état pour des raisons de sécurité des usagers du site.

La photographie ci-dessus illustre la végétation haute d'une zone entretenue par une unique fauche annuelle sur le Refuge LPO de la commune de Motz (Espace Sport et Nature du Fier).

5 ANIMATIONS NATURE

En 2021, et pour la troisième année consécutive, le centre de vacances Vacancéole, à Motz, a fait appel à la LPO pour réaliser 8 animations nature estivales afin de faire découvrir les enjeux de conservation de la biodiversité aux vacanciers qui fréquentent la zone. Le site, qui est engagé dans une démarche Refuge LPO, est un lieu propice pour des actions de découverte de la nature et de sensibilisation auprès des vacanciers. Cette année, la LPO a réalisé 8 demi-journées d'animations dans l'été : 1 animation tous les jeudis durant les mois de juillet et août.

Contenu des animations nature

L'an passé, la LPO avait proposé des interventions sur les thématiques : « Découverte des oiseaux » et « La faune du site ». La LPO avait aussi proposé une activité fil rouge permettant aux participants de laisser une trace de leur passage, grâce à la construction de nichoirs installés ensuite sur le site.

Cette année, le centre de vacances a souhaité renouveler les thématiques d'intervention et les activités. La LPO a ainsi alterné des sorties en matinée sur la « Découverte des oiseaux » et des sorties en soirée pour découvrir « La vie la nuit ».

Séance 1 : « Découverte des oiseaux »

Descriptif :

Un bec, deux pattes, trois plumes...qui sont ces drôles d'habitants du village vacances ? Grâce à des ateliers ludiques et une balade nature, venez les découvrir et les observer !

Contenu :

- Introduction « Un oiseau quèsaco ? ». Ensemble grâce à des peluches, des photos, nos connaissances, nous discutons pour définir les caractéristiques des oiseaux.
- Critères d'identification des oiseaux. À l'aide de schémas et fiches descriptives nous découvrirons ensemble les principales caractéristiques pour reconnaître les différentes espèces d'oiseaux (taille, forme, bec, couleur, etc.).
- Balade le long du sentier ornithologique ou du plan d'eau. Ponctuée d'anecdotes, d'explications et d'observations, cette balade sera l'occasion de découvrir la diversité des oiseaux présents autour du centre de vacances (foulques, grèbes, cygnes, canards, rougequeues, mésanges, corneilles, buses, etc.). À l'aide de jumelles et de longues-vues nous profiterons de belles observations (environ 1h30).
- Etude des plumes. Grâce à une approche scientifique, nous pouvons observer les plumes des oiseaux à la loupe et comprendre à quoi elles servent.
- Jeu « La vie des oiseaux ». Nous nous mettrons dans la peau d'un oiseau pour découvrir son cycle de vie. Chanter pour trouver un partenaire, construire un nid, rechercher sa nourriture.

Séance 2 : « La vie la nuit »

Descriptif :

Au fur et à mesure que la nuit tombe, c'est tout un monde qui se réveille autour du village vacances. Les sens en éveil, venez profiter d'un instant privilégié pour découvrir les animaux nocturnes (castor, chouette, chauve-souris, etc.).

Contenu :

- Ateliers traces et indices pour découvrir ces animaux crépusculaires et nocturnes, que l'on ne voit pas beaucoup, mais qui laissent des traces de leur présence (empreintes, crottes, poils, plumes, etc.).
- Balade en direction du Rhône à la recherche de trace et indices de présence sur le site. Notamment des indices de présence du castor.
- Au bord du Rhône, temps d'écoute. Nos oreilles grandes ouvertes, nous prendrons un temps pour écouter la faune sauvage qui nous entoure (amphibiens, oiseaux d'eau, rapaces nocturnes, etc.). Ce temps d'écoute pourra être complété d'un blind test des cris des animaux.
- Au crépuscule : découverte des chauves-souris. Généralités sur ce groupe d'espèces, cycle de vie, test d'écholocation avec ses mains. Utilisation de la bat box pour écouter les chauves-souris en chasse.
- À la nuit tombée : balade en direction de la partie boisée proche du Fier pour la découverte des rapaces nocturnes. Présentation générale des rapaces nocturnes, roman photo de la Chouette effraie, découverte des pelotes de rejection et identification de leur contenu.

Dates et fréquentation du public

Date	Nombre total de participants	Remarques	Animatrice LPO
Vendredi 9 juillet - 9h30 à 12h			Juliette Martin
Jeudi 15 juillet - de 20h30 à 22h30 - coucher du soleil à 21h24			Juliette Martin
Jeudi 22 juillet - 9h30 à 12h			Juliette Martin
Jeudi 29 juillet - de 20h15 à 22h15 - coucher du soleil à 21h10			Juliette Martin
Jeudi 5 aout - 9h30 à 12h	4	Normalement 15 inscrits. Une météo mitigée a peut-être fait hésiter les personnes à sortir. Nous avons fait le début de l'animation dans la salle.	Anelyse Flandin
Jeudi 12 aout - de 20h à 22h - coucher du soleil à 20h50	0	Annulée à cause de l'orage, malgré une proposition de repli en salle personne ne voulaient sortir sous l'orage.	Anelyse Flandin
Jeudi 19 août - 9h30 à 12h	4		Anelyse Flandin
Jeudi 26 aout - de 19h30 à 21h30 - coucher du soleil à 20h26	15	Balade agréable en début de soirée mais beaucoup de jeunes enfants (en dessous de 6 ans) pour qui la balade, l'observation et l'écoute sont des activités moins adaptées.	Anelyse Flandin

Communication et inscriptions

La communication et la prise d'inscription ont été faites par le centre de vacances. Des affiches ont été placées à la fois sur le panneau d'information en bois à l'entrée du site et en évidence à l'intérieur de l'espace accueil.

L'âge minimum pour les enfants n'était souvent pas respecté.

Bilan et perspectives

Points positifs :

- Comme les années précédentes : un public en attente ; en choisissant de venir passer ses vacances au « Village des oiseaux », ou en passant la journée sur le site, il semble que le public présent soit sensible aux thèmes abordant la conservation de la biodiversité et très intéressé par la découverte de la faune sauvage présente autour d'eux.
- Le site est parfaitement adapté pour l'animation nature (sentier ornithologique, tables de pique-nique, salle si besoin).
- Une grande disponibilité d'Olivier et de Carole pour l'accueil sur le site pour les aspects logistiques.

Points négatifs :

- La météo capricieuse de l'été 2021 (orages ou pluie).
- Des familles souvent composées de jeunes enfants (de moins de 6 ans) qui s'inscrivent quand même à la balade de 2h30. La balade est souvent trop longue pour les enfants les plus petits. De plus, ces derniers n'ont pas encore une durée d'attention suffisante pour les temps

d’observation ou d’écoute de la faune sauvage.

Perspectives :

- Au vu de l’intérêt des inscrits, on peut considérer que l’offre d’animation nature reste très pertinente sur le site.
- Des actions de maraudage et d’accueil posté pourraient être proposées, en plus des animations nature, afin de toucher d’autres publics (locaux ou vacanciers en promenade).
- Tenir compte de l’âge minimum pour les enfants dans la prise en compte des inscriptions.
- Attention à ne pas « idéaliser » la sortie nature. Les animaux recherchés sont sauvages et parfois difficiles à observer.
- Des animations à destination des plus jeunes pourraient être proposées. Nous pourrions toujours poursuivre ces interventions avec une balade et de l’observation mais de plus courte durée et ponctuée de plus d’ateliers ludiques.

6 COMMUNICATION

En 2021, concernant l'aspect communication, une interview de la directrice territoriale de la LPO AuRA DT Savoie (Anne Dejean) a été organisée par la chargée de communication Vacancéole (Laura Vendanger).

L'interview a été réalisée dans le cadre d'une série de podcasts de François Huet sur le thème du tourisme positif. Les actions mises en place par la LPO sur l'Espace Sport et Nature du Fier et le centre de vacances Vacancéole « Village des oiseaux » ont ainsi été exposées : démarche Refuge LPO, accompagnement du village vacances, animations estivales.

Le podcast de François Huet devrait sortir d'ici quelques semaines sur son site internet : https://francoishuet.net/xperientiel-vers-un-tourisme-plus-durable/?cn-reloaded=1.

CONCLUSION

Les actions menées en 2021 sur le Refuge LPO de la commune de Motz (Espace Sport et Nature du Fier) ont permis de développer les connaissances sur les chiroptères, de favoriser l'accueil des oiseaux et de la biodiversité en général, de sensibiliser les acteurs du site et le grand public aux enjeux de conservation de la faune et de la flore.

La convention Refuge LPO arrive à son terme le 31 décembre 2021. Celle-ci pourrait être renouvelée dans l'optique de pérenniser certaines actions et de mettre en place de nouvelles actions de connaissance visant à déterminer l'efficacité des mesures de gestion appliquées sur le site.

Ainsi, la réalisation d'animations nature estivales pourrait être reconduite dans les années qui viennent étant donné que la demande est présente sur le site et que le grand public est intéressé par les interventions de la LPO. Les thèmes des animations pourraient également s'axer sur les actions mises en œuvre sur le Refuge LPO (nichoirs, fauches tardives, etc.). Les animations nature pourraient aussi être associées à des évènements organisés par les bénévoles de la LPO tels que : la Fête de la Nature, la Nuit de la Chouette, la Nuit de la Chauve-souris.

Dans le même temps, le suivi de l'occupation des nichoirs à oiseaux est à pérenniser sur le site notamment pour les nichoirs spécifiques qui peuvent accueillir des espèces menacées d'extinction en Savoie (Harle bièvre, Huppe fasciée, Torcol fourmilier).

De nouvelles actions pourraient également être mises en œuvre telles que :

- La réalisation d'inventaires papillons de jours au niveau des zones de prairies pour estimer l'augmentation de la diversité spécifique en papillons de jours en lien avec la mise en place de fauches tardives sur le site.
- La réalisation d'inventaires odonates au niveau des roselières du plan d'eau pour estimer l'augmentation de la diversité spécifique en odonates en lien avec la gestion appliquée sur les roselières du plan d'eau.
- La réalisation de panneaux pédagogiques pour expliquer l'intérêt des actions mises en œuvre sur le site et notamment la fauche tardive et ses bénéfices pour la biodiversité.

Enfin, un accompagnement complémentaire à la mise en place des mesures de gestion dans le temps peut également être proposé par la LPO si les acteurs du site en ressentent le besoin.

ANNEXES

Annexe 1. Explications des indices de nidification, des statuts de protection et des statuts de conservations des espèces.

1) Indices de nidification des oiseaux

La nidification possible concerne les espèces détectées en période de reproduction sur le site par la simple présence ou par le chant d'un individu. L'habitat dans lequel l'observation a été réalisée doit être favorable à la reproduction.

La nidification probable est déduite lorsque des indices de cantonnement et/ou de préparation d'une reproduction peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite (formation des couples, parades, construction de nid...).

Enfin, la nidification certaine est issue d'observations permettant d'affirmer sans aucune ambiguïté une nidification en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes non volants...) ou très récente (nids vides avec coquilles d'œufs, jeunes fraîchement envolés…).

2) Statuts de protection et de conservation

Le statut patrimonial d'une espèce dépend de son statut de protection et de son statut de conservation.

Le statut de protection international est donné par les listes d'espèces présentes dans la directive Oiseaux et la directive Habitats. La directive Oiseaux fixe la liste des espèces d'oiseaux devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation (Annexe I) et/ou dont la chasse est autorisée (Annexe II). La directive Habitat fixe quant à elle la liste des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (Annexe II) et/ou devant faire l'objet de mesures de protection stricte (Annexe IV).

Le statut de protection national est donné par les listes nationales des espèces protégées (loi de protection de la nature du 10 juillet 1976 et arrêtés ministériels fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Le statut de conservation est donné par les listes rouges des espèces menacées, qui ont pour but de rassembler les informations fiables sur les espèces menacées d'extinction, d'évaluer régulièrement l'évolution des risques que courent ces espèces, puis d'assurer une diffusion large de ces données auprès de nombreux publics. Ce sont des outils de référence pour connaître le niveau des menaces pesant sur les espèces. Néanmoins ces listes n'apportent aucun statut juridique de protection.

Les espèces sont ainsi classées dans plusieurs catégories :

- DD (data deficient) : « données insuffisantes », espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes
- LC (least concern) : « préoccupation mineure », espèce pour laquelle le risque de disparition est faible
- NT (near threatened) : « quasi menacée », espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises
- VU (vulnerable) : « vulnérable », espèce confrontée à un risque relativement élevé de disparition
- EN (endangered) : « en danger d'extinction », espèce confrontée à un risque élevé de disparition

- CR (critically endangered) : « en danger critique d'extinction », espèce confrontée à un risque très élevé de disparition
- RE (regionally extinct) : « espèce disparue à l'échelle de la région considérée ».

Est considérée comme « menacée » (donc patrimoniale) toute espèce classée VU, EN ou CR sur la liste rouge départementale, régionale ou nationale. Les espèces classées DD ou NT sont dites « à surveiller ».
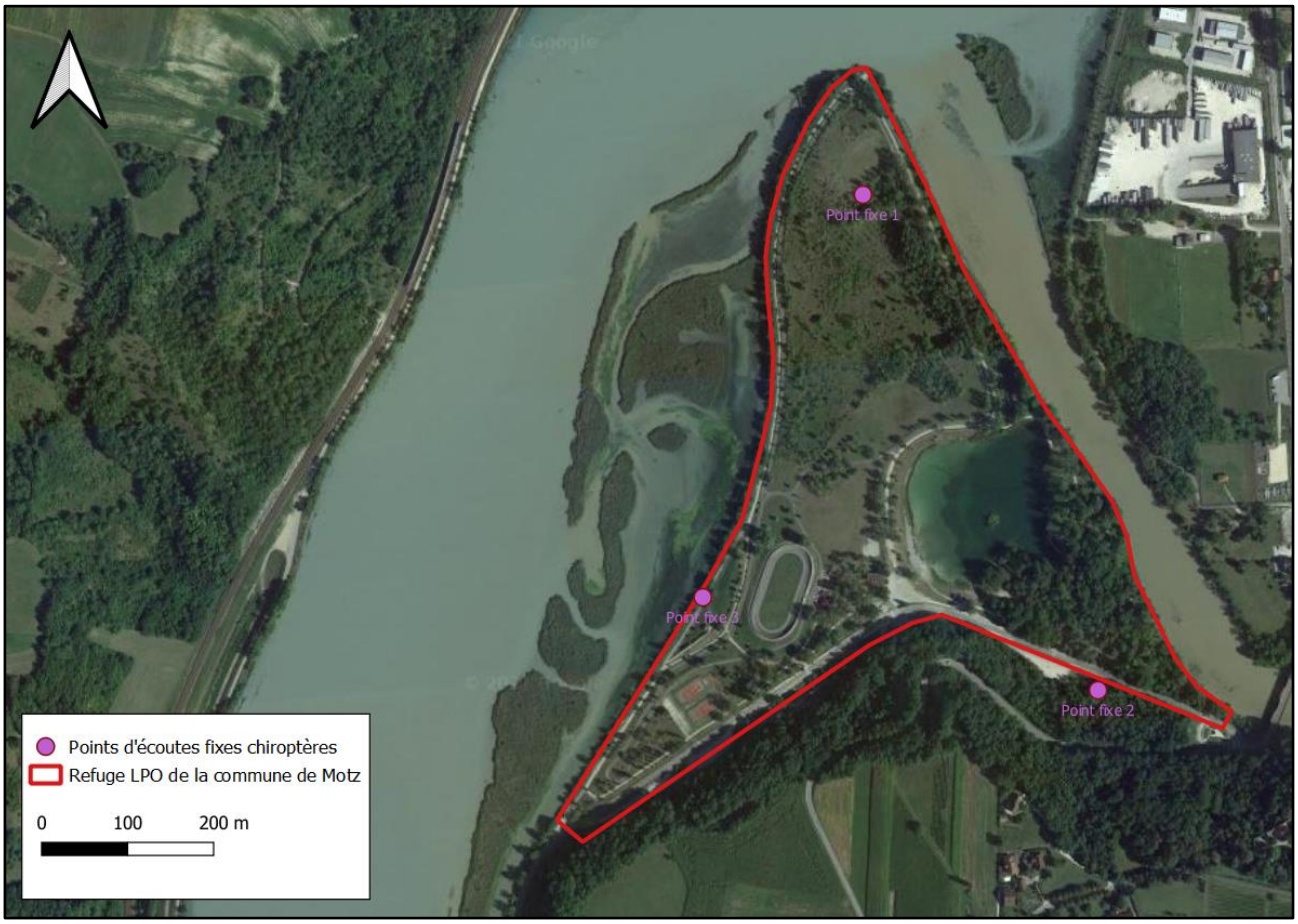
Annexe 2. Carte de localisation des points d'écoutes fixes chiroptères. *Fond cartographique : Google satellite.*